

Published on ADAGP (<https://test.adagp.fr>)

[Accueil](#) > La Révélation Jeunes Talents Art Urbain 2016 attribuée à Alexandre Bavard

08/11/2016



Pour clôturer la saison des Révélations, l'ADAGP a décerné vendredi 4 novembre la première Révélation Jeunes Talents Art Urbain avec le Palais de Tokyo.

Elle vise à soutenir les artistes émergents en art urbain quelles que soient les pratiques et techniques utilisées. L'objectif est de découvrir et révéler la création actuelle en récompensant un artiste en début de carrière, résidant ou travaillant en Europe, qui est récemment intervenu dans l'espace public et ayant des œuvres encore visibles.

Le jury, coprésidé par **Hervé Di Rosa** (artiste) et **Meret Meyer** (vice-présidente du comité Marc Chagall) et composé de **Jean Faucheur** (artiste), de **Jean de Loisy** (Président du Palais de Tokyo), de **Julien Fonsacq** (curator au Palais de Tokyo) et d'**Olivier Granoux** (rédacteur en chef adjoint de Telerama.fr), a tenu à distinguer pour cette première édition **Alexandre Bavard**.

A travers son travail et sa gestuelle, l'auteur rend compte de la présence essentielle du corps dans la pratique artistique du graffiti et de l'adrénaline qui en découle, rappelant que l'art urbain est à l'échelle du corps. L'artiste conjugue la pratique physique de la peinture et la graphie du graffiti tout en jouant sur l'ambiguïté du genre. Le jury salue par ailleurs, la richesse des choix esthétiques.

Le Lauréat interviendra au Palais de Tokyo dans le cadre du Lasco Project et recevra une dotation de 5 000 euros. Un portrait du lauréat filmé par Arte sera diffusé sur le site d'Arte Creative.

Contacts Presse

Coralie de La Martinière : +33 (0)1 73 79 56 41 coralie.delamartiniere@adagp.fr [1]

À propos de l'ADAGP

Créée en 1953, l'ADAGP est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques et plastiques. Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 110 000 auteurs dans toutes les disciplines des arts visuels: peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo. L'ADAGP gère l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs (droit de suite, droit de reproduction, droit de représentation, droits collectifs), pour tous les modes d'exploitation : livre, presse, publicité, produits dérivés, enchères, vente en galerie, télévision, vidéo à la demande, sites internet, plateformes de partage entre utilisateurs.

Elle est aujourd'hui, grâce à la richesse et à la diversité de son répertoire, la première des sociétés d'auteurs des arts visuels au monde.

[Retour à la liste des articles](#) [2]

Links

[1] <mailto:coralie.delamartiniere@adagp.fr>

[2] <https://test.adagp.fr/fr/actualites>